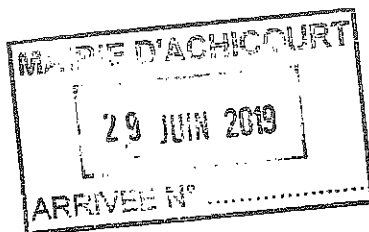


Juillet



CM 17/06/2019 - 003 - 0047

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT

D'ARRAS

CANTON D'ARRAS 3

COMMUNE D'ACHICOURT

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2019

Objet : TARIFICATION DES COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE

Nombre de membres en
exercice : 29

Nombre de Conseillers
Municipaux présents : 22

Quorum : 15

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LACHAMBRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance soit le 11 Juin 2019.

ETAIENT PRESENTS : P. LACHAMBRE, R. KRETOWICZ, G. PARIS, B. BASSET, E. SELAME, C. NEPVEU, D. VARLET, D. WILLEMAET, MP. MARIANI, B. LUCCHINI, C. SACCHETTI, M. BUQUET, C. BIENFAIT, S. GUERLUS, M.C. BARALLE, O. PADE, B. HAVET, J.P. LEBLANC, S. DAL POS, M. SINTIVE, P. LEMAIRE, F. OUMAHI.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : H. COCHE qui a donné procuration à E. SELAME, M. BRUNET qui a donné procuration à C. SACCHETTI, M. PEROT qui a donné procuration à D. WILLEMAET, B. TAMI qui a donné procuration à B. BASSET, N. DUBUCHE qui a donné procuration à M. BUQUET, S. BOULNOIS qui a donné procuration à G. PARIS, A. POMMIERS qui a donné procuration à S. DAL POS.

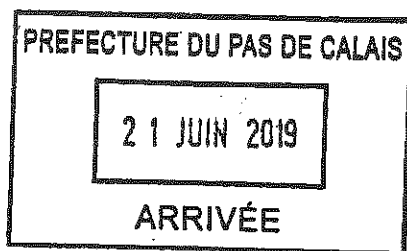
SECRETARE DE SEANCE : Nomination de MP. MARIANI à l'unanimité.

Les tarifs de le l'Ecole municipale de musique sont les suivants :

	Situation	Droit d'inscription (2)	Solfège (3)	Instrument	2ème instrument avis du directeur équilibre harmonie	2ème instrument demande du musicien	Classe d'orchestre et Harmonie (6)
JEUNES MOINS DE 18 ANS (1)	ACHICOURT	20 €	80 €	110 €	50 €	320 €	GRATUIT
	EXTERIEUR	20 €	160 €	762 €	NON	900 € (4)	GRATUIT
ADULTES DE PLUS DE 18 ANS	ACHICOURT	20 €	125 €	265 € (4)	170 € si harmonie pratiquée depuis 5 ans (5)	NON	360 € (4) GRATUIT
	EXTERIEUR	20 €	200 €	780 € (4)	NON	NON	GRATUIT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MAINTIENT** dès la rentrée de septembre 2019 la participation aux cours de l'Ecole Municipale de Musique aux jeunes de moins de 18 ans et adultes (solfège et/ou cours d'instruments) comme indiqués dans les tableaux ci-joints.
- **MAINTIENT** dès la rentrée de septembre 2019 les tarifs de location et location-vente comme indiqué dans les tableaux joints



Fait et délibéré à ACHICOURT,
le 17 juin 2019
Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme, le 18 juin 2019

Le Maire,



Pascal LACHAMBRE

« Certifié exécutoire
à compter du 01.07.2019

Le MAIRE »



TARIFICATION DES COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE 2019/2020

Situation	Droit d'inscription (2)	Solfège (3)	Instrument (3)	2ème instrument avis du directeur équilibre harmonie	2ème instrument demande du musicien	Classe d'orchestre et Harmonie (6)
JEUNES MOINS DE 18 ANS (1)	ACHICOURT	80 €	110 €	50 €	320 €	GRATUIT
	EXTERIEUR	160 €	762 € (4)	NON	900 € (4)	GRATUIT
ADULTES DE PLUS DE 18 ANS	ACHICOURT	125 €	265 € (4)	170 € si harmonie pratiquée depuis 5 ans (5)	360 € (4)	GRATUIT
	EXTERIEUR	200 €	780 € (4)	NON	NON	GRATUIT

Il est spécifié que désormais les cours sont assurés de l'initiation musicale jusqu'au niveau IM4.

- (1) Ou Adulte de plus de 18 ans encore scolarisé, sur présentation d'un justificatif de l'établissement en cours de validité, bénéficiera de la tarification des jeunes de moins de 18 ans achicouriens.
- (2) Droit d'inscription annuel unique dû pour toute inscription à l'école de musique, et à l'harmonie municipale, quel que soit le nombre de personnes de la même famille inscrits, quel que soit le nombre d'instruments pratiqués.
- (3) Par enfant/adulte inscrit à l'école de musique, quelle que soit la discipline.
- (4) Les frais relatifs aux cours d'instruments des adultes et jeunes extérieurs sont payés en deux fois (en octobre et février).
- (5) Afin de récompenser l'assiduité des élèves adultes achicouriens fréquentant l'harmonie municipale depuis plus de 5 ans, la tarification exceptionnelle est consentie, au vu d'une attestation du Directeur de l'Ecole de Musique chargé de l'Harmonie et après avis de la Commission DPFM.
- (6) Gratuit pour les élèves de l'École de Musique. La participation à la classe d'orchestre et à l'harmonie est également ouverte aux jeunes de moins de 18 ans et adultes de plus de 18 ans, achicouriens ou non, non-inscrits à l'École de musique, avec accord du Directeur et contre paiement du droit d'inscription annuel.
- (7) Réduction de 20 % sur le tarif pour le 2^{ème} enfant et de 30 % sur le tarif pour le troisième enfant et plus.

A – Des instruments municipaux d'étude seront loués pendant une période ne pouvant excéder deux années consécutives au tarif suivant : 46 € / trimestre.

B – Il sera possible aux parents d'acquérir pour leur(s) enfant(s) l'instrument d'étude qui lui (leur) aura été remis neuf ou un nouvel instrument par le système de location-vente, étant entendu que les mensualités à rembourser seront de 46 €, quelle que soit la valeur de l'instrument avec un amortissement de 30 mensualités maximum.

C – Pour des instruments peu pratiqués en raison de leur coût mais nécessaires à l'équilibre de l'orchestre d'harmonie, il sera possible aux parents, à titre exceptionnel, après avis du Directeur de l'Ecole de Musique, d'acquérir pour leur(s) enfant(s) l'instrument d'étude qui lui (leur) aura été remis neuf, ou un nouvel instrument par le système de location-vente, étant entendu que les mensualités à rembourser seront de 61 €, quelle que soit la valeur de l'instrument avec un amortissement de 30 mensualités maximum.

D – Pas de location-vente d'instruments pour les adultes extérieurs et système de location-vente réservé uniquement pour le premier instrument.

Le piano et les percussions ne sont pas intégrés dans le système de location simple.

E – Location-vente possible jusqu'à concurrence de 1.380 € (qui peut être exceptionnellement porté à 1.830 € après avis de la commission DPFM).